
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 12 février 2021

VIGILANCE NEIGE-VERGLAS : DES MESURES DE RESTRICTION DE CIRCULATION MISES EN PLACE DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dix des douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont en vigilance orange "Neige et Verglas".

En effet, la confrontation de deux masses d'air froid et tempéré provoque deux phénomènes principaux : de la neige sur la partie Rhône-Alpes et de la pluie verglaçante sur la partie Auvergne.

Le risque de prise de verglas sur le sol a conduit Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Est, d'activer les mesures d'interdiction de circulation des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes et de limitation de vitesse des véhicules légers à 70km/h, assortie d'interdictions de dépassement sur de nombreux axes de la partie Auvergne, de la limite des départements des zones Ouest et Sud-Ouest, eux-mêmes impactés depuis cette nuit, jusqu'aux monts du Lyonnais et Givors.

L'épisode neigeux concernera quant à lui l'ensemble des départements mais des intensités plus importantes conduisent à prendre des mesures spécifiques de restriction de circulation sur les axes autoroutiers entre Lyon et Chambéry et entre Chambéry et l'Italie par Annecy.

Les services de secours et de gestion de crise, ainsi que les forces de sécurité (Police et Gendarmerie) sont d'ores et déjà pleinement mobilisées, en relation étroite avec les régions voisines et les préfetures de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les mesures seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

Le préfet invite les populations à limiter leurs déplacements et à adapter leurs comportements, en fonction des évolutions annoncées par Météo France.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>

